



Déclaration de d'incorporation / de conformité UE

En tant que fabricant, DREHMO GmbH déclare que les servomoteurs DREHMO® et les composants correspondants des gammes

<u>Standard</u>	<u>Matic C</u>	<u>i-matic</u>
D(R) 30 - D(R) 2000	DMC(R) 30 - DMC(R) 2000	DiM(R) 30 - DiM(R) 2000
DP(R) 75 - DP(R) 1800	DPMC(R) 75 - DPMC(R) 1800	DPiM(R) 75 - DPiM(R) 1800

sont conformes aux disposition pertinentes aux directives de la compatibilité électromagnétique (CEM) (2014/30/ UE), de basse tension (2014/35/UE) et des machines (2006/42/UE).

Déclaration de Conformité CE selon la Directive du Parlement Européen et du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant la compatibilité électromagnétique (2014/30/UE) et la directive basse tension (2014/35/UE).

Les normes harmonisées ci-après ont été appliquées au sens des directives citées :

Compatibilité électromagnétique (2014/30/UE)

EN 61000-6-2:2005/AC:2005 **EN 61000-6-4:2007/A1:2011**

EN 61000-3-2:2014¹⁾

EN 61000-3-11:2000¹⁾

¹⁾ Matic C et i-matic

Directive basse tension (2014/35/UE)

EN 61010-1:2010

EN 60034-1:2010/AC:2010

Déclaration d'incorporation relative à la Directive relative aux machines CE (2006/42/CE) annexe II B

Les normes harmonisées ci-après ont été appliquées au sens de la directive relative aux machines (2006/42/CE) :

EN ISO 12100:2010

Les servomoteurs Drehmo® sont conçus pour être installés sur des vannes industrielles. La mise en service n'est autorisée qu'après garantie que la machine finale dans laquelle les servomoteurs DREHMO® sont incorporés est conforme aux dispositions pertinentes à la directive CE relative aux machines 2006/42/CE. Les exigences de base de la directive CE relative aux machines annexe I (2006/42/CE) sont respectées :

Annexe I 1.1.2, 1.1.3, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.6, 1.3.1, 1.3.7, 1.5.1, 1.6.3, 1.7.1, 1.7.3, 1.7.4

Sur demande des autorités nationales compétentes, le fabricant s'engage à transmettre par voie électronique les documents relatifs aux quasi-machines. La documentation spécifique technique pertinente pour la machine a été établie selon annexe VII partie B.

Responsable de documentation :

Dr. Rüdiger Stenzel, Zum Eichstruck 10, 57482 Wenden/Germany

Wenden, 2022-01-01


K. Ewald, Direction de l'entreprise